

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.A MASSE DES DOUANES DU 12/07/2017

Déclaration préalable

Monsieur le Président,

Un référé émanant de la Cour des Comptes au printemps 2016, une réponse des ministres alors en place en juillet de la même année préconisant des mesures à prendre inexorablement sous peine de disparition de l'EPA Masse, et nous voilà un an après amenés à devoir nous prononcer sur ces mêmes mesures.

La CFDT Douane, à l'instar des autres organisations syndicales élues au conseil d'administration, a exprimé sa désapprobation par le biais d'une motion lue lors du C.A. du 13 juin 2017 à laquelle vous avez répondu en séance et que vous avez cru bon de porter à la connaissance de tous les agents via un Flash Infos spécial Masse. Vous bénéficiez d'un moyen de diffusion que nous n'avons pas malheureusement.

Nous estimions, à ce moment-là, que le débat n'était pas clos quand bien même nous pouvions admettre qu'un certain nombre de nos interpellations et propositions avaient été entendues par la vice-présidente de l'établissement, son directeur et la directrice adjointe au cours d'un seul et unique groupe de travail dédié.

Mais une nouvelle annonçant le déménagement du Service Central vers un site éloigné de la Direction Générale et situé sur la commune de Vincennes a fait réagir les organisations syndicales qui vous ont sollicité pour une audience sur ce sujet.

Vous avez répondu il est vrai rapidement, et nous avez réuni la semaine passée afin de nous préciser les raisons pour lesquelles ce déménagement était envisagé, et vous avez souhaité éclaircir certains des points de désaccord qui ont amené les organisations syndicales à boycotter unanimement le C.A. de juin dernier.

Nous attendons que vous confirmiez les annonces que vous nous avez faites durant cette audience s'agissant de l'avenir de nos collègues du Service Central et leur garantie de rémunération, mais aussi l'intégration des enfants de douaniers dans l'article 14 du R.A.O.L. qu'ils soient étudiants ou pas, le non-cumul des dispositifs de récupération sur travaux.

Nous espérons que vous nous aurez entendus quant à notre demande de remise à plat des loyers dont les locataires, déjà victimes du premier dispositif s'acquittent. Pour rappel, ils subissent une majoration de loyers de 20 % et quoi que vous en ayez pensé, il ne s'agit pas d'un détail.

Dans le logement social, cette pratique ne se fait pas et le dispositif de récupération sur travaux est répercuté sur les seuls locataires bénéficiant de rénovation, bâtiment par bâtiment toujours en accord avec les représentants des locataires.

Nous avons des propositions à vous faire et espérons que vous y serez attentif.

Nous pensons ainsi que pour augmenter les ressources de l'EPA, vous, en tant que président de l'Etablissement mais aussi et surtout en tant que directeur général des Douanes, pourriez revenir au temps béni où la subvention versée par la DGDDI était d'un million d'euros. Le resserrement du réseau ordonnateur a impliqué un gain en ETPT non négligeable et donc permis de réduire les coûts de fonctionnement induits. Nos collègues dans les services territoriaux en paient d'ailleurs aujourd'hui les frais. Votre prédécesseur entre 2011 et 2014 est aujourd'hui directeur de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes Publics. Il saurait vraisemblablement vous convaincre de l'opportunité d'un tel apport au budget de l'EPA qui permettrait la réalisation de nombreuses rénovations devenues urgentes pour certaines, nous en voulons pour preuve l'état de délabrement de la cité domaniale de Dijon dont nous vous reparlerons en séance.

La mutualisation des logements au sein de la Fonction Publique pourrait y contribuer également à condition de préserver la priorité aux agents douaniers actifs mais nous demandons à être associés aux travaux qui vont être menés avec la DIE et ses déclinaisons locales dans les départements et restons extrêmement vigilants quant à la mise en place de cette collaboration.

Nous sommes opposés à la majoration des loyers de 3 % au 1^{er} janvier 2018, unilatéralement décidée alors même que cette augmentation n'est juridiquement pas établie.

Pourquoi avoir abandonné l'idée d'augmenter progressivement les loyers tout en portant une attention particulière à l'IRL ?

Enfin, nous désapprouvons fortement la généralisation du versement d'un dépôt de garantie aux douaniers. Mais sur ce point au moins, nous n'aurons pas à nous prononcer puisqu'il fait l'objet d'une seule information aux élus au Conseil d'Administration.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, la CFDT ne compte pas voir disparaître l'EPA Masse sans avoir combattu pour lui rendre sa superbe et son attractivité au regard des douaniers. Nous reprendrons une phrase de la présentation de ces mesures qui résume bien l'esprit et le sens que nous avons voulu donner à nos revendications : « *L'amélioration des recettes de l'établissement doit s'appuyer sur une offre de logements plus qualitative* », une mise en adéquation de l'offre et de la demande en somme.

Paris, le 12 juillet 2017

DOUANE